

DANGER POUR NOS MISSIONS ET NOS POSTES DANS LES COLLEGES !!!!!

SEULE LA CGT A VOTÉ CONTRE !!! au Comité Technique du 13/11/18

A partir de janvier 2019, les élu.e.s politiques mettent en place un référentiel concernant l'entretien des locaux, en baissant la fréquence des tâches effectuées par les agent.e.s polyvalent.e.s.

Le prétexte : uniformiser les pratiques dans les 47 collèges du département et améliorer les conditions de travail.

Exemple :

Pour une salle de classe d'enseignement général :



- Essuyage des tableaux par les professeurs.
- Essuyage des mobiliers: 1 fois par semaine
- Balayage et aspirations des sols : 2fois /semaine
- Lavage des sols : 1 fois par semaine sur sol dur et 4 à 5 fois par an sur du flotex
- Lavage des poignées des portes et des interrupteurs ainsi que vider les corbeilles : tous les jours
- Nettoyage des vitres accessibles : 4 à 5 fois par an.

Pour la CGT, la finalité est bien (comme cela s'est produit au Siège) :

- ✓ De supprimer des postes d'agent.e.s polyvalent.e.s dans les collèges.
- ✓ De réduire, voire de supprimer le remplacement des agent.e.s en arrêt maladie.

Comment peut-on prétendre vouloir améliorer les conditions de travail des agent.e.s en leur demandant de baisser le niveau de service ?

Cela conduira à une dégradation des locaux et du mobilier, qui entraînera pour les agent.e.s **une perte de sens au travail et une augmentation de la pénibilité**. (Pour une journée, environ 210 élèves dans une salle de classe, imaginez l'état) !!!!!

Ce que nous ne savons pas encore : le temps attribué pour chaque tâche et le nombre d'agent.e.s attribués dans chaque collège.

Les élu.e.s politiques manient le mensonge avec dextérité et impudeur pour camoufler leur objectif de supprimer des postes d'agent.e.s polyvalent.e.s et ainsi orchestrer la casse de notre service public.

Un établissement mal entretenu est un établissement qui vieillira mal et amènera un surcoût pour la maintenance.

La CGT revendique et défend un service public de qualité envers les élèves et leurs familles.

La propreté et le maintien en bon état des collèges publics font parties intégrantes de l'éducation des enfants et contribuent à l'efficacité du travail des équipes pédagogiques et administratifs.



DEFENDONS L'ECOLE PUBLIQUE ET LE SERVICE PUBLIC DEFENDONS NOS MISSIONS

Bon à savoir :

1. Lors de l'assemblée départementale du 25 juin 2018 , des élu.e.s départementaux ont voté l'augmentation de la part personnel du forfait d'externat des collèges privés.
2. 22,50 % des recettes liées aux repas sont reversées à la collectivité pour notre rémunération (ex FARPI) .
3. Les élu.e.s politiques ont voté la création de 35 postes dans le secteur médico-social à **effectifs constants** et à **budget constant**.

A réfléchir : Au siège du Conseil Départemental, par mesure d'hygiène, le passage de l'agent.e. pour entretenir les WC (à proximité de l'hémicycle) se fait désormais deux fois par jour au lieu d'une fois par jour. Que dire de l'hygiène des salles de classe occupées en moyenne par 30 élèves pour 26h00 de cours par semaine (nettoyage des tables 1 fois /par semaine et le balayage de la salle 2 fois /semaine).